



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_019

SEANCE DU 12 JUILLET 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 08 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : **08 juillet 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	05	05
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
05	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juillet, à 08 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :	Création d'emploi non permanent accroissement temporaire d'activité (Article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique) (Ex-article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
----------------	---

M le Maire informe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ponctuel.

La création de trois emplois non permanents :

1. D'un agent des services techniques voirie & espaces verts au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/07/2025 au 30/06/2026 inclus, pour une durée hebdomadaire de service variant de 1h à 35h selon la nature de la tâche liée au besoin ponctuel.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de voirie & espaces verts à temps non complet

2. D'un agent d'entretien au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/07/2025 au 30/06/2026 inclus, pour une durée hebdomadaire de service variant de 1h à 35h selon la nature de la tâche liée au besoin ponctuel.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet

3. D'un agent administratif au grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/07/2025 au 30/06/2026 inclus, pour une durée hebdomadaire de service variant de 1h à 35h selon la nature de la tâche liée au besoin ponctuel.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, sur le rapport de M le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 15 juillet 2025